



Caisse nationale de santé - Statuts.

Par arrêté ministériel du 16 octobre 2017, les modifications aux fichiers B1 et B7 et au chapitre 8 du titre II des statuts de la Caisse nationale de santé, arrêtées par le comité directeur de la Caisse nationale de santé en date du 13 septembre 2017, sont approuvées. Elles entrent en vigueur le 1^{er} décembre 2017.

Annexes

Suivent les fichiers annexés

Modifications des statuts de la Caisse nationale de santé

Comité directeur du 13 septembre 2017

Chapitre 8 au titre II des statuts : Médicaments délivrés à charge de l'assurance maladie en dehors du secteur hospitalier

Art. 1^{er}

À la LISTE N°6 prévue à l'article 106, prise en charge conditionnelle, sont modifiés les points suivants :

14.	Les médicaments inclus dans le code ATC L04AA31 (teriflunomide), ATC L04AC01 (daclizumab) et ATC N07XX09 (dimethyl fumarate) indiqués dans le traitement des patients adultes atteints de sclérose en plaques de forme rémittente récurrente. L'ordonnance doit être établie par un médecin spécialiste en neurologie.
20.	Les médicaments inclus dans le code ATC L04AC05 (ustekinumab), utilisés dans le traitement de maladies inflammatoires à médiation immunitaire, conformément aux indications de l'autorisation de mise sur le marché. L'ordonnance doit être établie par un médecin spécialiste en rhumatologie, en gastro-entérologie ou en dermatologie. En ce qui concerne l'indication pédiatrique, l'ordonnance peut être établie également par un médecin spécialiste en dermatologie pédiatrique.

Art. 2.

À la LISTE N°9 prévue à l'article 107, point 3, médicaments soumis à accord préalable du Contrôle médical, sont modifiés les points suivants :

3.	Les facteurs stimulant l'érythropoïèse inclus dans le code ATC B03XA*. L'ordonnance doit justifier que le médicament est administré dans les indications suivantes: • Traitement de l'anémie symptomatique de l'insuffisance rénale chez les malades non encore dialysés. L'ordonnance doit préciser la clearance de la créatinine ou la créatinine plasmatique, ainsi que la numération-formule sanguine (NFS). • Prévention et traitement de l'anémie induite par chimiothérapie anticancéreuse. L'ordonnance doit indiquer le diagnostic précis de l'affection causale et la NFS.
7.	Les inhibiteurs spécifiques de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline indiqués dans l'incontinence urinaire inclus dans le code ATC N06AX21. La personne protégée doit justifier d'une participation à un programme de rééducation pour insuffisance sphinctérienne par rétrocontrôle et électrostimulation à raison de 2 séances par semaine pendant 10 semaines consécutives (ZK13) conclues pendant l'année précédant sa demande d'accord préalable du Contrôle médical de sécurité sociale.

Art. 3.

Les présentes modifications entrent en vigueur le 1^{er} décembre 2017.

Fichier B1: Ajouts avec effet au 01.12.2017 - Comité directeur du 13.09.2017

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P référ.	Taux	Remb. max.
Stomies: systèmes à 1 pièce, CMC (carboxyméthylcellulose)									
V97A3 DANSAC	DANSAC NOVA 1 POST OP	10					38,25	100%	38,25
			R82X-XX	POCHE ILEO	prédécoupé				
Stomies: systèmes à 2 pièces									
V97A4 HOLLISTER	CONFORM 2 POST OP	5					32,37	100%	32,37
			R3XX00	PLAQUE	à découper				
Stomies: systèmes d'irrigation									
V97A5 HOLLISTER	SET COMPLET IRRIGATION	1					115,35	100%	115,35
			R 7720						

Fichier B1: Suppressions avec effet au 01.12.2017 - Comité directeur du 13.09.2017

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P référ.	Taux	Remb. max.
Pansements interactifs: pansements hydrocolloïdes									
V92N2									
BIOTROL									
5049007	BIOFILM	R F72090	transparent	10	10 cm	10 cm	43,50	80%	34,80

Fichier B7: Modifications avec effet au 01.12.2017 - Comité directeur du 13.09.2017

Numéro national	Nom commercial	Pièces	Largeur	Longueur	Poids	Volume	P référ.	Taux	Remb. max.
V73A3									
RESMED									
4003074	AirCurve 10 CS PaceWave	1					2.750,00	100%	2.750,00
	BI-PAP								

Appareils d'assistance respiratoire nocturne BiLEVEL (APCM - titre / 5 ans)

